



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 05 décembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	17

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 1^{er} décembre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq décembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du premier décembre deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE, Nathalie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.
 Madame NÉE Amélie
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame DELESTRE Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 093 – INVITATION À PRENDRE ACTE DE DIVERS DOCUMENTS

En même temps que la présente note de synthèse, le secrétariat de la mairie a adressé par mail à tous les conseillers municipaux :

- le procès-verbal du conseil communautaire de la CCICV du 02 octobre 2023 ;
- le procès-verbal du comité syndical du SMBVAS du 28 juin 2023.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour PRENDRE ACTE de ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des documents suivants :

- le procès-verbal du conseil communautaire de la CCICV du 02 octobre 2023 ;
- le procès-verbal du comité syndical du SMBVAS du 28 juin 2023.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

